http://ugtg.org/spip.php?article238



# Pierre et Vacances : Bod lanmè pa lwen !

- Actualité -



Date de mise en lignemardi 5 décembre 2006

 ${\bf Copyright} @ \ {\bf UGTG.org \ \textbf{-} \ Tous \ droits \ r\'eserv\'es}$ 

Copyright © UGTG.org Page 1/4

#### Camarades, travailleurs de Pierre et Vacances,



Le 24 juillet 2006, nous avons été obligés de rentrer en grève afin d'exiger l'application du Droit du Travail relatif à la situation des salariés dits « extras », travaillant un nombre d'heures important et sans contrat de travail.

Nous réclamions aussi une prime de rendement qui permettrait de récompenser le travail et les efforts fournis, et surtout, du fait que l'Hôtel Pierre et Vacances dégage un résultat très positif sur les années 2004, 2005 et 2006.

Nous exigions enfin que l'attelage **ARSANT-JACQUET** mette un terme à la répression anti-syndicale organisée contre les adhérents, militants et dirigeants syndicalistes de l'UTHTR-UGTG.

#### Sé pou sa nou té an grèv !!

Après 18 jours de grève, au regard de l'incompétence caractérisée de Arsant-Jacquet, les blancs de France représentant la direction nationale de Pierre et Vacances sont restés estébèkwè après 2 jours de négociation, car, non seulement ils ont constaté que leurs représentants ici étaient des incompétents, « dèyè kon talon » et Yo osi, devant la détermination des travailleurs et bien évidemment, le fondement incontestable de leurs revendications en droit et en légitimité, étaient obligés d'abdiquer, et ce, malgré la présence de leur Juriste et DRH.

#### Ainsi, nous avons obtenu:

- la requalification des emplois précaires des camarades PLACERDA, KANTAPAREDY, BERTHELY, APATOUT et TURPIN, en CDI,
- le versement d'une prime de 300 Euros net pour chaque salarié,
- un dépassement de 40 heures mensuelles pour l'exercice du droit syndical pour chaque section syndicale.

## Gwo jako paka apwann palé.

Copyright © UGTG.org

#### Pierre et Vacances : Bod lanmè pa lwen !

Ainsi, 3 mois après la signature du Protocole d'Accord de Fin de Conflit, Jacquet et Arsant ont décidé de faire tout autre, car ils n'ont toujours pas admis que les travailleurs de Pierre et Vacances aient fait remonter à la surface leur médiocrité; ils ont choisi la voie de la répression anti-syndicale, la discrimination syndicale pour espérer, ainsi, ne pas appliquer le Protocole d'Accord de Fin de Conflit, surtout le droit au travail des camarades PLACERDA, KANTAPAREDY, BERTHELY, APATOUT et TURPIN.

### Jaké déréglé pou bon.

Il s'agit surtout de comprendre que le droit d'expression et la liberté syndicale commencent à être bafoués à Pierre et Vacances : « si ou fè grèv ou péké travay ».

Voilà donc la logique de Yves Jacquet, ancien adhérent et membre du Conseil Syndical de l'UTHTR-UGTG, qui pour être promu au poste de Directeur Adjoint a promis de casser l'UTHTR-UGTG et de le livrer au patronat local et au pouvoir colonial français, tel on jida...Trahison!!



# Ti poul suiv ti kanna i mò néyé !!

Nous, travailleurs, adhérents, militants de Pierre et Vacances, avons bien compris qu'il s'agit d'un vaste complot contre les travailleurs, contre tous ceux d'entre nous qui ne se seraient pas rendus à leur vèglaj de dialogue social, refusé toute compromission et collaboration de classe.

Nous, opprimés, travailleurs « d'en bas », sans droits, avons bien compris que seule la lutte de contestation et de confrontation nous garantira tous nos droits.

SÉ POU SA, nous invitons d'ores et déjà tous nos collègues, adhérents, militants à l'Assemblée Générale du Jeudi 07 décembre 2006 à 08 h 30 au Réfectoire.

Nous entendons, ainsi, signifier à tous, que nous réclamons le départ de Yves Jacquet, que nous nous engageons à entretenir un climat de guérilla sociale à Pierre et Vacances jusqu'à :

Copyright © UGTG.org Page 3/4

#### Pierre et Vacances : Bod lanmè pa lwen !

- l'intégration de nos 5 camarades en CDI conformément au Protocole d'Accord de Fin de Conflit du 11 août 2006
- l'arrêt de toutes négociations internes jusqu'à la signature d'un Accord de Branche dans le cadre des NAO 2006,
- l'arrêt de toutes poursuites et discrimination à l'encontre des adhérents, militants et dirigeants syndicalistes.

# Bòd lanmè pa lwen !!!

Pour l'application du Protocole d'Accord du

11 août 2006, poursuivons la lutte !!!

Tous à l'Assemblée Générale du Jeudi 07 Décembre 2006 à 08 h 30 au Réfectoire

Ansanm nou ka lité, Ansanm nou ké gannyé!!!

PAP, le 05/12/06

Section Pierre & Vacances UTHTR-UGTG

Copyright © UGTG.org Page 4/4